

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN

75017 PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
AUX 31 AOUT 2009 ET 31 AOUT 2010

COPIE SIGNÉE

SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Contexte de la mission..... | 1 |
| 2. | Organisation générale de la GLNF | 2 |
| 2.1 | Description de l'Association | 2 |
| 2.2 | Administration de l'Association..... | 2 |
| 2.3 | Organisation comptable et financière..... | 3 |
| 3. | Méthodologie d'audit..... | 5 |
| 4. | Procédures en vigueur..... | 6 |
| 5. | Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations et position de la GLNF..... | 7 |
| 5.1 | Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations | 7 |
| 5.2 | Position de la GLNF | 8 |
| 5.3 | Règles spécifiques adoptées par la GLNF..... | 9 |
| 6. | Faits marquants des exercices 2008/2009 et 2009/2010..... | 12 |
| 7. | Synthèse des contrôles réalisés et opinion sur les comptes annuels | 13 |
| 7.1 | Synthèse des contrôles réalisés..... | 13 |
| 7.2 | Opinion sur les comptes annuels | 14 |
| | ANNEXES | 15 |
| | Annexe 1 : états financiers au 31 août 2009 | 16 |
| | Annexe 2 : états financiers au 31 août 2010 | 22 |

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le présent rapport a pour objet de présenter la synthèse de nos travaux sur les comptes annuels aux 31 août 2009 et 31 août 2010 de la GLNF et notre opinion sur ces comptes.

Les comptes annuels annexés relatifs aux exercices clos le 31 août 2009 et le 31 août 2010 relèvent de la responsabilité de la direction de l'Association. Notre mission consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

2. ORGANISATION GENERALE DE LA GLNF

2.1 Description de l'Association

La GLNF est une Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui recouvre un Ordre maçonnique initiatique et traditionnel.

L'Association est composée de membres de sexe masculin, appelés Frères, groupés en Loges ou Chapitres (environ 1 800), eux-mêmes regroupés en Provinces (36 Grandes Loges Provinciales), elles-mêmes placées sous la responsabilité du Siège national.

2.2 Administration de l'Association

Les informations ci-dessous sont issues des statuts de l'Association à jour des modifications apportées par les assemblées générales extraordinaires des 3 décembre 1997 et 26 mars 2009, et du règlement intérieur.

Au plan civil, l'Association est dirigée par un conseil d'administration de douze membres au maximum dont le Président est le Grand Maître de la GLNF selon l'article 11 des statuts.

L'article 12 des statuts précise que les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration, mais que toutefois chacun d'eux pourra obtenir le remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement effectués pour le compte de l'Association.

Au plan maçonnique, la GLNF est placée sous l'autorité du Grand Maître.

Le territoire couvert par l'Association est découpé pour son administration civile en Provinces exerçant, sous l'autorité du Grand Maître Provincial, une compétence régionale. La Province exerce sa juridiction sur les Loges situées dans sa compétence territoriale. Les Provinces et les Loges sont des entités de la GLNF et n'ont pas de personnalité morale.

Le Siège a sous sa responsabilité directe l'ensemble des Provinces et des Loges. Les Provinces ont sous leur responsabilité les Loges de leur circonscription par délégation du Siège.

L'administration de chaque Province est assurée par un Grand Maître Provincial, exerçant ses fonctions par délégation du Grand Maître.

Le Grand Maître nomme les Grands Maîtres Provinciaux par ordonnance qui fixe la durée de leur mandat, lequel prend fin, au plus tard, en même temps que celui du Grand Maître en exercice.

Le Grand Maître Provincial est assisté dans ses fonctions par un collège d'Officiers Provinciaux qu'il choisit par délégation du Grand Maître, à l'exception du Grand Trésorier Provincial qui est élu par l'assemblée provinciale.

L'administration de la Loge est exercée par un membre de l'Association ayant atteint le grade de Maître Maçon, appelé Vénérable Maître. Il est élu annuellement, ainsi que le Trésorier, par les membres de la Loge.

2.3 Organisation comptable et financière

Les états financiers de la GLNF sont établis par le Grand Trésorier qui les soumet au conseil d'administration dont il est membre de droit. Le Grand Trésorier est élu en même temps que le Grand Maître. Il en est de même du Député Grand Trésorier.

La GLNF salarie un directeur administratif et financier, Monsieur Henry Sidéry, assisté de quatre collaboratrices.

Les comptes sociaux, préparés par la direction administrative et financière, résultent du regroupement des états financiers du Siège, des Provinces et de l'ensemble des Loges et Chapitres, arrêtés au 31 août de chaque année.

Une comptabilité est tenue par chacune des entités (Siège, Provinces, Loges et Chapitres) constituant la GLNF.

Le processus d'établissement des comptes agrégés de la GLNF est le suivant :

- à la clôture de l'exercice, les Loges et Chapitres communiquent aux Provinces dont ils dépendent leur balance comptable ;
- la Province agrège les balances comptables des Loges à sa propre comptabilité ;
- les Provinces communiquent les données comptables agrégées au Siège ;
- enfin, le Siège intègre dans sa comptabilité les balances agrégées des 36 Provinces.

Les comptes soumis à l'approbation de l'assemblée générale sont ainsi des comptes agrégés dans lesquels ont été éliminées les opérations internes réalisées entre les différentes entités comptables de la GLNF. Ils couvrent donc toutes les opérations réalisées par l'Association et présentent l'ensemble de son patrimoine.

Préalablement à l'assemblée générale de l'Association, le schéma d'approbation des comptes est le suivant :

- les états financiers des Loges sont présentés par le Trésorier de Loge et soumis à l'approbation des membres de la Loge lors de la Tenue d'Installation du Vénérable Maître ;
- les états financiers des Provinces sont présentés par le Grand Trésorier Provincial et approuvés lors de la Tenue de l'assemblée provinciale.

Dans le mode de fonctionnement de la GLNF, chaque entité est autonome dans l'utilisation de son budget. Le Siège n'intervient donc pas dans l'engagement des dépenses réalisées par les Provinces et les Loges.

Le Siège assure néanmoins des audits de Provinces. Chaque année et en moyenne quatre Provinces sont visitées. Les Provinces font de même en ce qui concerne les Loges placées sous leur juridiction.

Selon les dispositions du règlement intérieur de l'Association, un ou plusieurs contrôleurs des comptes sont désignés par l'assemblée générale. Ils assurent la vérification des états financiers et comptables de l'Association. Il existe des contrôleurs pour le Siège ainsi qu'au niveau de chacune des Provinces et Loges. Le contrôleur des comptes du Siège pour les exercices sous revue est Monsieur Bertrand Miquel, expert-comptable de justice et commissaire aux comptes, qui présente à l'assemblée générale un rapport sur les comptes de l'Association.

Chaque Loge doit avoir un compte bancaire, et un seul, ouvert obligatoirement à la banque de sa Province en sous compte.

L'ouverture du compte et le changement de signataires ne peuvent s'effectuer qu'avec un pouvoir ou une délégation signée par le Grand Trésorier ou le Député Grand Trésorier de la GLNF. La délivrance du pouvoir est déléguée au Grand Trésorier Provincial.

Le compte bancaire fonctionne avec deux signatures conjointes parmi trois signataires autorisés : le Vénérable Maître et le Trésorier obligatoirement, et un troisième membre désigné par le Vénérable Maître.

Au cours des exercices audités, le Grand Maître est Monsieur François Stifani et le Grand Trésorier est Monsieur Dominique le Guérinel, expert-comptable honoraire et commissaire aux comptes.

3. METHODOLOGIE D'AUDIT

La méthodologie d'audit des comptes de la GLNF doit tenir compte de la structure et de l'organisation de l'Association. Comme exposé précédemment, une comptabilité est tenue par chacun des niveaux constituant l'Association à savoir :

- le Siège ;
- les Provinces (36 au titre des exercices sous revue) ;
- les Loges (environ 1 600) ;
- l'Arche Royale (environ 200 Chapitres).

Dans ce contexte, nous avons :

- Réalisé nos travaux au Siège de la GLNF, ce qui nous a permis d'effectuer des contrôles sur les comptes du Siège et d'analyser l'agrégation des comptes des Provinces. Ces travaux constituent l'objet du présent rapport.

Nous avons notamment :

- . réalisé une revue des procédures liées à l'encaissement des cotisations et à l'engagement des dépenses et contrôlé leur bonne application ;
 - . identifié les faits marquants intervenus au cours des exercices comptables 2008/2009 et 2009/2010 ;
 - . examiné les options retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes ;
 - . réalisé, par sondages, des tests pour s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des opérations comptabilisées.
- Etabli un programme d'audit des Provinces, à partir des balances communiquées au Siège, qui a été mis en œuvre dans certaines Provinces. Les Provinces contrôlées correspondent à celles qui sont le plus contributives dans les comptes de la GLNF et à celle de Lutèce pour laquelle le Grand Maître Provincial récemment désigné en a fait la demande. Ces travaux feront l'objet de rapports séparés.

Les comptes des Provinces suivantes, hors agrégation des Loges en dépendant, ont été audités :

| Province | 31/08/2010 (K€) | | |
|--------------------------|----------------------|------------|------------|
| | Cotisations / droits | Produits | Charges |
| Alpes Corse Méditerranée | 622 | 628 | 625 |
| Massilia | 207 | 309 | 304 |
| Paris Grande Arche | 291 | 319 | 313 |
| Toulouse Pyrénées | 341 | 441 | 558 |
| Lutèce | 131 | 131 | 127 |
| | 1 592 | 1 827 | 1 927 |
| Total Provinces | 3 698 | 4 381 | 4 340 |
| Taux de couverture | 43% | 42% | 44% |

- Décidé de ne pas analyser individuellement les comptes des Loges, dans la mesure où, en raison de leur nombre, un examen exhaustif représenterait un coût incompatible avec son intérêt. En effet, une loge engage en moyenne 3 K€ de frais par an, dont environ 1 K€ pour les charges immobilières et 2 K€ pour les frais d'administration générale. Individuellement, les comptes des Loges ne sont donc pas significatifs.

4. PROCEDURES EN VIGUEUR

De manière générale, la GLNF a défini des procédures écrites notamment à destination des Loges et Provinces qui précisent leurs règles d'administration générale, d'enregistrement comptable des opérations réalisées et de transmission des états de synthèse au Siège. Ces procédures portent sur les cotisations, les dépenses et la trésorerie.

Il convient de préciser que les procédures examinées portent sur celles en vigueur au Siège avant la prise de fonction de Maître Monique Legrand, représentatives du fonctionnement habituel de la GLNF.

Les cotisations sont encaissées et les dépenses sont engagées par chacun des niveaux de l'organisation de la GLNF. Les procédures existantes au niveau des Provinces ont été revues dans le cadre de l'examen réalisé.

Nous avons pris connaissance des procédures appliquées par la GLNF relative aux appels de cotisations et à leur recouvrement, ainsi qu'aux engagements de dépenses, et complété cet examen par des entretiens avec le directeur administratif et financier et le service comptable.

Les procédures mises en œuvre, analogues à celles des entreprises, sont de bonne qualité, et permettent une maîtrise satisfaisante des opérations réalisées par la GLNF.

Les tests de procédures réalisés au niveau du Siège nous ont permis de nous assurer que les procédures décrites sont correctement appliquées.

5. RAPPEL DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS ET POSITION DE LA GLNF

5.1 Rappel des principes et méthodes comptables applicables aux associations

Les associations se trouvent placées dans l'une des deux situations suivantes :

- soit elles ont l'obligation d'appliquer les principes et méthodes du Code de commerce et les dispositions du plan comptable général, qui a fait l'objet d'une réécriture par le règlement du CRC 99.03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable,
- soit elles n'ont pas d'obligations comptables.

L'application des principes et méthodes comptables du Code de commerce et du plan comptable général résulte soit :

- d'une réglementation la prescrivant, ce qui est le cas pour :
 - o les associations ayant une activité commerciale,
 - o les associations d'une certaine taille ayant une activité économique,
 - o les associations émettant des obligations, quelle que soit leur taille,
 - o les associations reconnues d'utilité publique,
 - o les associations gérant les établissements du secteur sanitaire, médico-social et social,
 - o les associations agréées par une autorité publique lorsque l'agrément réglementaire le prévoit,
 - o les associations d'intérêt général recevant des versements par l'intermédiaire d'associations relais ;
- de la subordination de l'octroi d'une convention ou d'un financement public au respect de cette obligation ;
- d'un financement public annuel supérieur à 75 000 € ou sur une base pluriannuelle du fait d'une convention type de financement ;
- de l'appel à la générosité du public pour un montant de dons supérieur à 153 000 € par an ;
- des clauses statutaires édictant expressément cette obligation.

Le plan comptable associatif est une adaptation du plan comptable général, avant réécriture, dont les spécificités sont prévues par le règlement n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Toutefois, les principes généraux du plan comptable général actuel s'appliquent, à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité : les états financiers doivent refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association et permettre d'effectuer des comparaisons périodiques ; pour leur établissement, l'association, est présumée poursuivre ses activités ;
- régularité et sincérité : les comptes sociaux doivent être conformes aux règles en vigueur ;
- prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité ;
- permanence des méthodes : la cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures comptables.

Les principes de comptabilisation et les adaptations développés dans la réglementation comptable des associations portent sur :

- le résultat comptable, qui ne peut être attribué aux adhérents ;
- les subventions de fonctionnement et conventions de financement ;
- les ressources affectées provenant de la générosité du public ;
- les ressources en nature ;
- les legs et donations ;
- les subventions d'investissement ;
- les apports avec ou sans droit de reprise ;
- les amortissements des biens apportés avec droit de reprise ;
- le commodat ;
- les contributions volontaires en nature.

5.2 Position de la GLNF

La GLNF n'entrant pas dans le champ d'application exposé ci-avant relatif à l'obligation d'appliquer le Code de commerce et le plan comptable général, elle est uniquement tenue de respecter les dispositions comptables de ses statuts.

En matière de comptabilité, les statuts de la GLNF prévoient notamment :

- *« Le Trésorier tient une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées par lui, arrête les comptes et rend compte au Conseil de sa gestion »* (article 12 B).
- *« Le Trésorier rend compte de la gestion de l'Association et soumet les comptes sociaux à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle »* (article 14).
- *« L'exercice commence le 1^{er} septembre de chaque année civile et finit le 31 août de l'année suivante. Il est tenu une comptabilité des opérations de l'Association »* (article 15).

Des précisions sont apportées par le règlement intérieur qui stipule :

- *« Dans le domaine des comptes sociaux, il [le Trésorier] est garant de l'observation des lois et règlements civils. Pour ce faire, il fait tenir les comptes sociaux de l'Association en conformité avec les règles comptables et fiscales en vigueur »* (article 5.4 du Livre II).
- *« Les états financiers et comptables du siège de l'Association sont dressés suivants les règles et plans comptables définis par le Conseil d'Administration de l'Association et conformément à la réglementation en vigueur »* (article 13.2 du Livre III). Concernant les Provinces et les Loges, les principes sont les mêmes (articles 14.2 et 15.3 du Livre III).

L'utilisation, dans la rédaction du règlement intérieur, de la notion de réglementation en vigueur crée une ambiguïté dans la mesure où il n'est pas fait mention de règles comptables précises ou de l'application du plan comptable général.

En pratique, on constate que la GLNF respecte le plan comptable général adapté aux associations, hormis principalement pour la comptabilisation de provisions pour lesquelles des règles spécifiques, exposées ci-après, sont appliquées.

5.3 Règles spécifiques adoptées par la GLNF

Les principales règles comptables spécifiques retenues par la GLNF concernent les postes suivants.

Provision pour investissements immobiliers

Pour le traitement de cette provision, la GLNF applique une méthode dérogatoire au plan comptable général.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs énonce les règles selon lesquelles des provisions peuvent être constituées.

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Le plan comptable général définit ainsi une provision :

- « *une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise* » (plan comptable général art. 212-3) ;
- « *un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci* » (plan comptable général art. 212-1).

Une provision est constituée pour faire face à un appauvrissement. Or la provision pour investissements immobiliers constituée par la GLNF vise à financer des investissements qui se traduisent par des titres de participation et des créances. Le patrimoine de l'Association n'est donc, en principe, pas altéré par des investissements, mais modifié dans sa structure.

Conformément aux règles comptables, une provision doit obligatoirement faire l'objet d'une reprise par le résultat lorsque la charge couverte par la provision a été engagée ou qu'elle est devenue sans objet, c'est-à-dire quand les raisons qui ont motivé sa dotation ont cessé d'exister. En pratique, la reprise est constatée quand l'entité n'a plus d'obligation ou quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

Au titre des deux exercices audités, la GLNF a comptabilisé une dotation aux provisions pour investissements de 2,3 M€ en 2008/2009 et 2,4 M€ en 2009/2010.

Selon les informations obtenues, cette provision vise à affecter l'excédent dégagé par l'Association par rapport aux charges de l'exercice ayant fait l'objet de budgets adoptés l'année précédente par les assemblées de la GLNF et des Provinces. Cette pratique a pour objet de conserver le même niveau de ressources afin de poursuivre l'investissement dans la construction des temples, à travers les apports en capital et les prêts accordés aux sociétés immobilières (cf. notre rapport du 10 juin 2011).

La GLNF ne comptabilise pas de reprise de provisions par un compte de produit mais effectue un virement dans un compte de réserves affectées aux investissements, apparaissant dans les comptes annuels dans la rubrique « Autres réserves », qui s'élève à 22 M€ au 31 août 2009 et 23 M€ au 31 août 2010. Cette écriture comptable n'a donc pas d'incidence sur le résultat. L'affectation en compte de réserves ne fait pas l'objet d'une résolution de l'assemblée générale.

Au titre des exercices sous revue et du précédent, les dotations aux provisions se présentent comme suit, en K€ :

| Exercice | Dotations pour investissements immobiliers GLNF | Dotations pour risques et grosses réparations | Total dotations aux provisions |
|-------------------|---|---|--------------------------------|
| 2007/2008 | 2 929 | 449 | 3 378 |
| 2008/2009 | 2 305 | 631 | 2 936 |
| 2009/2010 | 2 405 | 550 | 2 955 |
| Sous-total | 7 639 | 1 630 | 9 269 |

Les dotations aux provisions pour investissements immobiliers sur les résultats du Siège représentent 2 185 K€ en 2007/2008, 1 460 K€ en 2008/2009 et 1 560 K€ en 2009/2010.

Au plan bilanciel, les soldes comptables ont évolué comme suit, en K€ :

| Exercice | Provisions pour investissements immobiliers | Réserves pour investissements immobiliers | Réserves diverses | Total autres réserves |
|-----------|---|---|-------------------|-----------------------|
| 2007/2008 | 2 988 | 19 670 | 2 539 | 22 209 |
| 2008/2009 | 2 633 | 21 915 | 3 004 | 24 919 |
| 2009/2010 | 2 588 | 23 485 | 3 904 | 27 389 |

Ces provisions sont constituées pour participer au financement des sociétés immobilières, ce que montre la comparaison entre le total des apports en capital et prêts consentis aux sociétés immobilières et le montant de la réserve pour investissement.

A la clôture des derniers exercices comptables, on constate que ces positions bilancielles sont effectivement proches, en K€ :

| Exercice | Dotations provisions pour investissements | Flux de prises de participations et de prêts | Réserves pour investissements | Apport en capital et prêts aux sociétés immobilières |
|-----------|---|--|-------------------------------|--|
| 2007/2008 | 2 929 | 875 | 19 670 | 20 169 |
| 2008/2009 | 2 305 | 1 713 | 21 915 | 21 881 |
| 2009/2010 | 2 405 | 2 114 | 23 485 | 23 993 |

La provision pour investissements immobiliers étant, l'année suivant sa constitution, affectée partiellement en comptes de réserves, il conviendrait d'utiliser à cette fin un compte de fonds dédiés. Les fonds dédiés correspondent à une rubrique au passif du bilan qui enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs - au cas présent les membres de la GLNF - à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée au titre de l'engagement pris. Le mécanisme des fonds dédiés contraindrait l'Association à affecter cette dotation à des projets prédéfinis et constituerait une décision du ressort de l'assemblée générale.

Il convient de noter que la GLNF présente ses états financiers en assemblée générale avec les notes annexes suivantes :

- « *La provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de X K€, dont X K€ pour le Siège, X K€ pour les Provinces et X K€ pour l'Arche Royale* ».
- « *La variation du poste « Autres réserves » provient essentiellement de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent* ».

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations, autres que les immeubles, sont amorties en totalité sur l'exercice d'acquisition. Il s'agit principalement de l'agencement des temples dont la valeur vénale est probablement faible eu égard à leur spécificité.

Les immeubles sont amortis sur une durée de 20 ans et les immobilisations financées par un emprunt bancaire sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations financières

Les participations souscrites dans des sociétés immobilières sont évaluées à leur coût de souscription. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société revenant à la GLNF, une provision est constituée à hauteur de cette différence.

Cette provision est comptabilisée au passif en provision pour risques et charges, et non pas en diminution de l'actif concerné, la direction considérant qu'elle couvre l'ensemble des risques attachés à ces participations, y compris ceux des actionnaires minoritaires, voire majoritaires.

La valorisation des titres de participation est réalisée sans réévaluer l'actif immobilier des sociétés immobilières. L'absence de réévaluation est due, selon la direction, aux difficultés que présenterait la cession des temples en raison de leur monovalence qui nécessiterait des travaux de réaménagement. Il est donc difficile d'approcher une valeur marchande de ces biens en l'absence de comparabilité sur le marché immobilier.

Nos travaux de contrôle des comptes et d'analyse des procédures nous ont permis de constater que les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices, même pour les règles spécifiques exposées ci-avant.

6. FAITS MARQUANTS DES EXERCICES 2008/2009 ET 2009/2010

Membres et cotisations

- On constate une croissance continue du nombre de membres, de près de 38 000 au 31 août 2008 à près de 41 500 au 31 août 2010.
- Il en résulte une augmentation des cotisations et droits, de 15,1 M€ au 31 août 2008 à 18,1 M€ au 31 août 2010.

Investissements majeurs

Au cours des exercices audités, les principaux investissements ont porté sur :

- l'acquisition d'un appartement situé avenue de Wagram à Paris, à vocation de centre d'accueil et de réception, au cours de l'exercice 2008/2009 (1 950 K€), financé en totalité par un emprunt bancaire ;
- l'aménagement de cet appartement au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010 (près de 700 K€), financé sur fonds propres ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la société anonyme immobilière Volcania au cours de l'exercice 2008/2009 (200 K€) ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la Sai Toulouse Pyrénées au cours de l'exercice 2008/2009 (279 K€) ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la Sai Maine Atlantique au cours de l'exercice 2009/2010 (250 K€) ;
- la prise de participation dans la Sai Réunion au cours de l'exercice 2009/2010 (50 K€) ;
- la prise de participation dans la Sai Guadeloupe au cours de l'exercice 2009/2010 (50 K€).

La GLNF a également octroyé plusieurs prêts à des Sai au cours des deux exercices audités pour 2,4 M€.

Il convient d'ajouter que l'appartement de l'avenue de Wagram à Paris a fait l'objet d'une promesse de vente à un tiers le 19 juillet 2011 pour un montant net vendeur de 2 757 K€, auquel devrait s'ajouter le montant de la vente de la chambre de service pour 60 K€.

7. SYNTHÈSE DES CONTRÔLES RÉALISÉS ET OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

7.1 Synthèse des contrôles réalisés

Nos travaux ont porté sur les comptes annuels aux 31 août 2009 et 31 août 2010 qui agrègent l'ensemble des entités de la GLNF :

- le Siège ;
- les Provinces ;
- les Loges et Chapitres.

Nous n'avons pas audité les comptes au 31 août 2008, approuvés par l'assemblée générale en date du 26 mars 2009. Aucune diligence n'a donc été accomplie sur les comptes de bilan au 1^{er} septembre 2008, date d'ouverture du premier exercice audité.

Nos contrôles ont porté sur les comptes du Siège ainsi que sur 5 Provinces et ont consisté notamment à la réalisation :

- d'une analyse des principes comptables appliqués ;
- d'une revue analytique des états financiers, afin de comprendre la formation du résultat et du financement ;
- de contrôles sur pièces pour nous assurer de la réalité des dépenses engagées au cours des deux exercices audités ;
- de tests de cohérence entre les cotisations comptabilisées et le nombre de membres de la GLNF.

Ils ont mis en évidence les points suivants :

- les procédures internes sont adaptées aux spécificités de la GLNF ;
- les états financiers sont établis rigoureusement dans le respect des procédures internes ;
- les cotisations sont appelées et encaissées conformément aux procédures en vigueur ;
- les écritures comptables sont justifiées par des pièces correctement archivées ;
- les charges sont engagées et réglées conformément aux procédures en place ;
- des imprécisions non significatives entraînant une minoration du résultat ont été relevées dans les comptes du Siège ; elles représentant 100 K€ au titre de l'exercice 2008/2009 et 72 K€ au titre de l'exercice 2009/2010.

Il nous a été indiqué que les ajustements nécessaires seront enregistrés dans les comptes au 31 août 2010 qui seront soumis à l'assemblée générale.

Les comptes annexés correspondent aux états financiers audités avant enregistrement de ces ajustements.

7.2 Opinion sur les comptes annuels

Dans le périmètre d'intervention, constitué du Siège et de 5 Provinces, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, sous réserve des remarques effectuées au paragraphe 5.3 relatives aux méthodes comptables dérogatoires adoptées par l'Association, dont principalement les provisions pour investissements immobiliers et les réserves immobilières, et dans la limite de notre périmètre d'intervention, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association GLNF aux 31 août 2009 et 31 août 2010, ainsi que du résultat de ses opérations pour les exercices clos à ces dates conformément à la réglementation comptable applicable aux associations.

Fait à Paris, le 22 septembre 2011
en cinq exemplaires originaux

Bellot Mullenbach & Associés



Thierry Bellot

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Expert près la Cour d'Appel de Paris



Céline Claro

Diplômée d'expertise comptable

Manager

ANNEXES

Annexe 1 : états financiers de la GLNF au 31 août 2009

Annexe 2 : états financiers de la GLNF au 31 août 2010

Annexe 1 : états financiers au 31 août 2009

Rapport

financier 2009

| Bilan Actif en K€ | 31/08/2009 | | | n - 1 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| | Brut | Amort/Prov | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 35 | 35 | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 306 | | 306 | 13 |
| Immeubles | 1 778 | 187 | 1 591 | |
| Agencements Installations | 6 951 | 6 951 | | |
| Matériel des temples | 868 | 868 | | |
| Matériel de bureau et informatique | 1 176 | 1 176 | | |
| Immobilisations en cours | 268 | | 268 | 96 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Titres de participation | 6 594 | | 6 594 | 5 713 |
| Prêts | 15 314 | | 15 314 | 14 478 |
| Dépôts et cautionnements versés | 384 | | 384 | 341 |
| Total I | 33 674 | 9 217 | 24 457 | 20 641 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks | | | | |
| Documents Rituels Décors | | | | |
| Créances | | | | |
| Cotisations à encaisser | 1 457 | | 1 457 | 1 404 |
| Autres créances | 125 | | 125 | 241 |
| Valeurs de placement | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 10 387 | | 10 387 | 11 106 |
| Disponibilités | | | | |
| Banques | 7 396 | | 7 396 | 6 154 |
| Comptes chèques postaux | 1 | | 1 | |
| Caisses | 2 | | 2 | 10 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 573 | | 573 | 263 |
| Total II | 19 941 | | 19 941 | 19 178 |
| Total actif | 53 615 | 9 217 | 44 398 | 39 819 |

Rapport

financier 2009

| Bilan Passif | 31/08/2009 | n - 1 |
|--|-------------------|---------------|
| <i>en K€</i> | | |
| Fonds associatifs et réserves | | |
| Excédents des exercices antérieurs | 11 364 | 10 746 |
| Autres réserves | 24 919 | 22 209 |
| Résultat de l'exercice | 432 | 656 |
| Total I | 36 715 | 33 611 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provision pour risques et charges | 1 512 | 1 231 |
| Provision pour investissements immobiliers | 2 633 | 2 988 |
| Provision pour grosses réparations | 471 | 373 |
| Total II | 4 616 | 4 592 |
| Dettes et comptes de régularisation | | |
| Dettes | | |
| Dettes auprès des établissements de crédit | 2003 | 200 |
| Fournisseurs | 224 | 611 |
| Personnel et organismes sociaux | 135 | 142 |
| État et collectivités publiques | 138 | 132 |
| Dettes envers l'OAF | 1 | 3 |
| Dettes diverses | 410 | 450 |
| Comptes de régularisation | | |
| Produits constatés d'avance | 156 | 78 |
| Total III | 3 067 | 1 616 |
| Total passif | 44 398 | 39 819 |

Rapport

financier 2009

| Compte de gestion | | |
|---|-------------------|---------------|
| <i>en K€</i> | 31/08/2009 | n - 1 |
| Produits | | |
| Cotisations et droits | 16 981 | 15 554 |
| Produits accessoires | 20 | 21 |
| Subventions et dons reçus | 165 | 89 |
| Produits immobiliers | | |
| Produits divers | 82 | 74 |
| Reprises sur provisions | 202 | 274 |
| Total produits | 17 450 | 16 012 |
| Charges | | |
| Achats documents et décors | 201 | 154 |
| Charges immobilières | 6 999 | 6 263 |
| Frais d'administration | 7 189 | 6 262 |
| Musée, actions culturelles et dons divers | 215 | 263 |
| Dotations aux provisions | 2 936 | 3 378 |
| Total charges | 17 540 | 16 320 |
| Résultat courant | -90 | -308 |
| Produits financiers | | |
| Revenus de placements | 251 | 449 |
| Charges financières | | |
| Intérêts et agios bancaires | 100 | 15 |
| Résultat financier | 151 | 434 |
| Résultat exceptionnel | 371 | 530 |
| Résultat de l'exercice | 432 | 656 |
| En € | 431 789,52 | 656 186,88 |

Notes sur les états de synthèse

1. Evénements significatifs de l'exercice

Le taux d'intégration des comptes de Loges est stable à 99%. Celui des chapitres de l'Arche Royale est de 96%.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 ont été établis sur la base des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Pour simplifier la présentation et faciliter l'analyse, les états financiers sont présentés en K€.

La version en € est disponible au siège de l'association.

3. Modes et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations est amorti la première année quelle que soit la date d'acquisition, exceptés :

- les immeubles qui sont amortis sur 20 ans ou sur la durée de l'emprunt si elle est supérieure,
- les agencements d'immeubles financés par emprunt qui sont amortis sur la durée du financement correspondant.

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût de souscription ou d'achat. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société, une provision pour risques et charges est constituée.

3.3 Créances et dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas.

Le risque de non recouvrement des cotisations est pris en compte dans les provisions pour risques et charges.

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Aucune provision pour dépréciation n'a été nécessaire à la fin de l'exercice.

3.5 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges, à savoir :

- provision pour litiges sur cotisations
- provision pour affaires contentieuses
- provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel
- provision pour risques liés aux participations
- provision pour investissements immobiliers
- provision pour grosses réparations

4 - Bilan

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice ont totalisé 2 926 K€, dont 2 533 K€ réalisés par le siège, 388 K€ par les Provinces et 5 K€ par l'Arche Royale.

Les cessions et mises hors service ont totalisé 171 K€.

4.1.2 Immobilisations financières

le financement des sociétés immobilières provinciales s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Les prises de participations et les prêts ou avances financières, accordés ou restitués **au cours de l'exercice**, se décomposent comme suit en € :

| SOCIÉTÉ | Participations | Prêts et avances financières |
|------------------------------|----------------|------------------------------|
| SCI Christine de Pisan | | 194 685 |
| SAI Volcania | 200 032 | -70 032 |
| SAI Vallée-du-Rhône | | 50 000 |
| SAI Dauphiné-Savoie | 800 | 15 000 |
| SAI Neustrie | | -10 480 |
| SAI Brie-Champagne | | -81 835 |
| SAI Britannia | | 73 000 |
| SAI Alpes-Corse-Méditerranée | 400 000 | 68 900 |
| SAI Alby-Quercy-Rouergue | 400 | |
| SAI Maine-Atlantique | | 325 000 |
| SAI Toulouse-Pyrénées | 278 847 | 200 000 |
| SAI Austrasie | | 7 995 |
| SAI Martinique | | 60 000 |
| Totaux de l'exercice | 880 079 | 832 233 |

L'état récapitulatif des titres de participation détenus et des prêts ou avances financières consentis au 31 août 2009 est détaillé dans le tableau page suivante.

4.2 Valeurs de placements

Les disponibilités sont placées en SICAV de trésorerie. Les SICAV nanties, en garantie d'emprunts, s'élèvent à 225 K€.

4.3 Fonds associatifs et réserves

La variation du poste "Autres réserves" provient essentiellement de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent.

4.4 Provisions pour risques et charges

Parmi les provisions pour risques et charges figurent :

- les provisions pour litiges, affaires contentieuses, indemnités de départ à la retraite du personnel, 100^{ème} anniversaire et risques sur participations pour un total de 1 512 K€,
- la provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de 2 633 K€, dont 1 460 K€ pour le Siège, 1 063 K€ pour les Provinces et 110 K€ pour l'Arche Royale,
- la provision pour grosses réparations destinée à couvrir des frais de remise en état de locaux pour 48 K€ et de mise aux normes de sécurité pour 423 K€, soit au total 471 K€.

4.5 Dettes

Parmi les dettes figure le solde de l'emprunt souscrit en octobre 2002, pour un montant de 40 K€ et un nouvel emprunt souscrit pour l'acquisition du centre Wagram, en septembre 2008, pour un montant résiduel de 1 962 K€.

Notes sur les états de synthèse (suite)

5 - COMPTE DE GESTION

5.1 Cotisations et droits

L'évolution globale de 9 % des cotisations et droits résulte de la variation de plusieurs éléments :

- l'évolution des effectifs de l'association,
- l'évolution du nombre de Loges et de Chapitres intégrés dans les comptes,
- l'évolution des contributions complémentaires des Provinces, des Loges et des Chapitres.

Le tarif national des cotisations et droits a augmenté en moyenne de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Charges immobilières et Frais d'administration

L'évolution des charges immobilières (+12%) provient essentiellement des loyers des nouveaux temples pris en charge par le siège (+395 K€) et par les agencements des temples réalisés par provinces (+362 k€).

L'évolution des frais d'administration (+15%) provient principalement des Loges (+ 711 K€) et du siège (+ 267 K€).

5.3 Dotations aux provisions

Sur le total des dotations de 2 936 K€, la dotation à la provision pour investissements immobiliers représente 2 415K€, celles pour risques et charges et grosses réparations 521 K€.

6 - ANALYSE FINANCIÈRE

6.1 Fonds permanents

Il s'agit des fonds propres augmentés des provisions pour risques et charges ainsi que des emprunts. Les fonds permanents sont en augmentation de 4 931 K€, soit 13 %.

6.2 Fonds de roulement

Il s'élève à 18 877 K€ contre 17 762 K€ au 31/08/2008.

6.3 Capacité d'autofinancement

Cette capacité qui correspond aux moyens financiers internes dégagés pour faire face aux investissements de l'association est de 4 035 K€ au 31/08/2009. Elle est en progression de 36 K€, soit +1 % par rapport à l'exercice précédent.

7 - ENGAGEMENTS

Des emprunts souscrits par les sociétés immobilières provinciales ont fait l'objet de lettres de garantie dont le montant total résiduel totalise 5 060 K€ à la clôture de l'exercice.

| TITRES DE PARTICIPATION ET CRÉANCES RATTACHÉES AU 31 AOÛT 2009 (en €) | | | | | | | | | |
|---|---|-------------------|------------------|----------------------------|----------------|------------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Date création | DÉNOMINATION | Nombre d'associés | Nombre de titres | Valeur nominale des titres | Capital social | Participation GLNF en valeur | Nombre de titres détenus par la GLNF | Part de la GLNF en % | Prêts et avances consentis |
| 31/05/1989 | SCI Christine de Pisan | 2 | 100 | 15 | 1 524 | 42 123 | 99 | 99,00 % | 12 776 997 |
| 23/04/1990 | Immobilière Truelle SA | 715 | 50 000 | 16 | 800 000 | 102 834 | 6 650 | 13,30 % | 0 |
| 11/01/1994 | Scribe SAS | 2 | 500 | 200 | 100 000 | 6 098 | 400 | 80,00 % | 0 |
| 14/01/1997 | Immobilière Volcania SA | 168 | 5 422 | 152 | 824 414 | 633 232 | 4 166 | 76,84 % | 130 025 |
| 02/12/1999 | Immobilière Vallée-du-Rhône SA | 579 | 22 018 | 75 | 1 651 350 | 590 685 | 7 866 | 35,73 % | 65 295 |
| 14/03/2000 | Immobilière Dauphiné-Savoie SA | 8 | 8 000 | 100 | 800 000 | 799 300 | 7 985 | 99,81 % | 99 992 |
| 26/05/2000 | Immobilière Flandres SA | 9 | 166 938 | 0,90 | 150 000 | 137 500 | 106 938 | 64,06 % | 0 |
| 19/10/2000 | Immobilière Neustrie SA | 39 | 1 568 | 152 | 239 040 | 91 469 | 600 | 38,27 % | 136 000 |
| 26/04/2001 | Immobilière Val-de-Loire SA | 24 | 4 140 | 100 | 414 000 | 174 600 | 1 746 | 42,17 % | 169 000 |
| 25/10/2001 | Immobilière Brie-Champagne SA | 90 | 3 300 | 100 | 330 000 | 292 400 | 2 924 | 88,61 % | 219 865 |
| 09/01/2002 | Immobilière Aquitaine SA | 89 | 765 | 100 | 76 500 | 38 000 | 380 | 49,67 % | 12 000 |
| 19/04/2002 | Immobilière Britannia SA | 38 | 644 | 500 | 322 000 | 274 000 | 548 | 85,09 % | 118 000 |
| 05/05/2003 | Immobilière Grand Paris SA | 94 | 7 700 | 100 | 770 000 | 594 700 | 5 947 | 77,23 % | 80 000 |
| 01/07/2003 | Immobilière Alpes-Corse-Méditerranée SA | 753 | 19 614 | 100 | 1 961 400 | 1 709 500 | 17 095 | 87,16 % | 677 348 |
| 16/07/2003 | Immobilière Bourgogne F.C. SA | 31 | 1 263 | 40 | 50 520 | 49 500 | 990 | 78,38 % | 0 |
| 18/03/2004 | Immobilière Septimanie SA | 7 | 400 | 100 | 40 000 | 18 000 | 180 | 45,00 % | 182 000 |
| 23/07/2004 | Immobilière Guyenne Gascogne SA | 27 | 606 | 800 | 484 800 | 89 600 | 112 | 18,48 % | 0 |
| 01/12/2005 | Immobilière Alby-Quercy-Rouergue SA | 255 | 418 | 100 | 41 800 | 1 400 | 10 | 2,39 % | 0 |
| 01/06/2006 | Immobilière Guadeloupe SA | 7 | 400 | 100 | 40 000 | 0 | 0 | 0,00 % | 20 000 |
| 26/06/2006 | Immobilière Picardie SA | 80 | 1 322 | 100 | 132 200 | 85 000 | 850 | 64,30 % | 0 |
| 21/07/2006 | Immobilière Maine Atlantique | 76 | 500 | 100 | 50 000 | 0 | 0 | 0,00 % | 325 000 |
| 01/08/2006 | Immobilière Toulouse-Pyrénées | 169 | 8 389 | 100 | 838 900 | 798 847 | 7 988 | 95,22 % | 200 000 |
| 21/08/2006 | Immobilière La Réunion | 31 | 421 | 100 | 42 100 | 100 | 1 | 0,24 % | 0 |
| 29/01/2008 | Immobilière d'Austrasie | 67 | 692 | 100 | 69 200 | 55 000 | 550 | 79,48 % | 15 240 |
| 14/03/2008 | Immobilière de Martinique | 9 | 607 | 100 | 60 700 | 10 000 | 100 | 16,47 % | 60 000 |
| TOTAUX | | | | | | 10 290 448 | 6 593 888 | | 15 286 762 |

Annexe 2 : états financiers au 31 août 2010

Rapport financier 2010

| Bilan Actif <i>en K€</i> | 31/08/2010 | | | n-1 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Amort/Prov | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Logiciels | 16 | 16 | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 301 | | 301 | 306 |
| Immeubles | 1 740 | 215 | 1 525 | 1 591 |
| Agencements Installations | 7 725 | 7 725 | | |
| Matériel des temples | 917 | 917 | | |
| Matériel de bureau et informatique | 1 212 | 1 212 | | |
| Immobilisations en cours | | | | 268 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Titres de participation | 7 144 | | 7 144 | 6 594 |
| Prêts | 16 873 | | 16 873 | 15 314 |
| Dépôts et cautionnements versés | 402 | | 402 | 384 |
| Total I | 36 330 | 10 085 | 26 245 | 24 457 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks | | | | |
| Documents Rituels Décors | | | | |
| Créances | | | | |
| Cotisations à encaisser | 1 550 | | 1 550 | 1 457 |
| Autres créances | 89 | | 89 | 125 |
| Valeurs de placement | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 10 841 | | 10 841 | 10 387 |
| Disponibilités | | | | |
| Banques | 7 623 | | 7 623 | 7 396 |
| Comptes chèques postaux | | | | 1 |
| Caisses | 3 | | 3 | 2 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 443 | | 443 | 573 |
| Total II | 20 549 | | 20 549 | 19 941 |
| Total actif | 56 879 | 10 085 | 46 794 | 44 398 |

Rapport financier 2010

| Bilan Passif <i>en K€</i> | 31/08/2010 | n-1 |
|--|---------------|---------------|
| Fonds associatifs et réserves | | |
| Excédents des exercices antérieurs | 11 484 | 11 364 |
| Autres réserves | 27 389 | 24 919 |
| Résultat de l'exercice | 351 | 432 |
| Total I | 39 224 | 36 715 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provision pour risques et charges | 1 461 | 1 512 |
| Provision pour investissements immobiliers | 2 588 | 2 633 |
| Provision pour grosses réparations | 675 | 471 |
| Total II | 4 724 | 4 616 |
| Dettes et comptes de régularisation | | |
| Dettes | | |
| Dettes auprès des établissements de crédit | 1 918 | 2 003 |
| Fournisseurs | 292 | 224 |
| Personnel et organismes sociaux | 143 | 135 |
| Etat et collectivités publiques | 137 | 138 |
| Dettes envers l'O.A.F. | 1 | 1 |
| Dettes diverses | 210 | 410 |
| Comptes de régularisation | | |
| Produits constatés d'avance | 145 | 156 |
| Total III | 2 846 | 3 067 |
| Total passif | 46 794 | 44 398 |

Rapport financier 2010

| Compte de gestion <i>en K€</i> | 31/08/2010 | n - 1 |
|---|---------------|---------------|
| Produits | | |
| Cotisations et droits | 18 040 | 16 981 |
| Produits accessoires | 18 | 20 |
| Subventions et dons reçus | 167 | 165 |
| Produits immobiliers | 41 | |
| Produits divers | 108 | 82 |
| Reprises sur provisions | 377 | 202 |
| Total produits | 18 751 | 17 450 |
| Charges | | |
| Achats documents et décors | 203 | 201 |
| Charges immobilières | 7 437 | 6 999 |
| Frais d'administration | 7 589 | 7 189 |
| Musée, actions culturelles et dons divers | 188 | 215 |
| Dotations aux provisions | 2 955 | 2 936 |
| Total charges | 18 372 | 17 540 |
| Résultat courant | 379 | -90 |
| Produits financiers | | |
| Revenus de placements | 137 | 251 |
| Charges financières | | |
| Intérêts et agios bancaires | 96 | 100 |
| Résultat financier | 41 | 151 |
| Résultat exceptionnel | -69 | 371 |
| Résultat de l'exercice | 351 | 432 |
| En € | 351 397,38 | 431 789,52 |

Notes sur les états de synthèse au 31 août 2010

1. Evénements significatifs de l'exercice

Maître Monique Legrand a été désignée en qualité d'administrateur ad hoc de l'association par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 janvier 2011.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010 ont été établis sur la base des principes de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Pour simplifier la présentation et faciliter l'analyse, les états financiers sont présentés en K€. La version en € est disponible au siège de l'association.

3. Modes et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

L'ensemble des immobilisations est amorti la première année quelle que soit la date d'acquisition, exceptés :

- les immeubles qui sont amortis sur 20 ans ou sur la durée de l'emprunt si elle est supérieure,
- les agencements d'immeubles financés par emprunt qui sont amortis sur la durée du financement correspondant.

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût de souscription ou d'achat. Lorsque la valeur brute des titres est inférieure à la quote-part des capitaux propres de la société, une provision pour risques et charges est constituée.

3.3 Créances et dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet d'une appréciation cas par cas.

Le risque de non recouvrement des cotisations est pris en compte dans les provisions pour risques et charges.

3.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Aucune provision pour dépréciation n'a été nécessaire à la fin de l'exercice.

3.5 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux risques et charges, à savoir :

- provision pour litiges sur cotisations
- provision pour affaires contentieuses
- provision pour indemnités de départ à la retraite du personnel
- provision pour risques liés aux participations
- provision pour investissements immobiliers
- provision pour grosses réparations

4 - Bilan

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice ont totalisé 768 K€, dont 546 K€ réalisés par le siège, 209 K€ par les Provinces et 13 K€ par l'Arche Royale.

Les cessions et mises hors service ont totalisé 238 K€.

4.1.2 Immobilisations financières

Le financement des sociétés immobilières provinciales s'est poursuivi au cours de l'exercice.

Les prises de participations et les prêts ou avances financières, accordés ou restitués au cours de l'exercice, se décomposent comme suit en € :

| Société | Participations | Avances financières |
|-----------------------------|----------------|---------------------|
| SCI Christine de Pisan | | 373 528 |
| SAI Volcania | 129 960 | -129 960 |
| SAI Vallée du Rhône | | 80 000 |
| SAI Dauphiné Savoie | 800 | 25 000 |
| SAI Brie-Champagne | | 1 018 |
| SAI Grand Paris | 10 000 | -37 385 |
| SAI Alpes Corse Med | | 75 000 |
| SAI Alby QR | 100 | |
| SAI Picardie | | 187 385 |
| SAI Maine Atlantique | 250 000 | -250 000 |
| SAI La Réunion | 50 000 | 300 000 |
| SAI Auvergne | | 8 235 |
| SAI Martinique | 50 000 | -50 000 |
| SAI Massilia | 60 000 | 554 339 |
| SAI Alsace | | 300 000 |
| SAI Guyane | | 125 000 |
| Totaux de l'exercice | 550 860 | 1 562 160 |

L'état récapitulatif des titres de participation détenus et des prêts ou avances financières consentis au 31 août 2010 est détaillé dans le tableau page suivante.

4.2 Valeurs de placements

Les disponibilités sont placées en comptes sur livret et en sica de trésorerie. Les SICAV nanties données en garantie s'élèvent à 207 K€.

4.3 Fonds associatifs et réserves

La variation du poste « Autres réserves » provient de l'affectation de la provision pour investissements immobiliers de l'exercice précédent à hauteur de 2.470 K€.

La variation du poste « Report à nouveau » provient de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent pour 432 K€ et de la variation du périmètre d'intégration des Loges et des Chapitres pour -311 K€.

4.4 Provisions pour risques et charges

Parmi les provisions pour risques et charges figurent :

- les provisions pour litiges, affaires contentieuses, indemnités de départ à la retraite du personnel, 100^{ème} anniversaire et risques sur participations pour un total de 1.461 K€,
- la provision pour investissements immobiliers destinée à mener à terme le financement des sociétés immobilières, tout en permettant l'acquisition de nouveaux locaux, pour un total de 2.588 K€, dont 1.560 K€ pour le siège, 908 K€ pour les provinces et 120 K€ pour l'Arche Royale,
- la provision pour grosses réparations destinée à couvrir des frais de remise en état de locaux pour 150 K€ et de mise aux normes de sécurité pour 525 K€, soit au total 675 K€.

4.5 Dettes

Parmi les dettes figure le solde de l'emprunt souscrit pour l'acquisition du centre Wagram, en septembre 2010, pour un montant de 1.918 K€.

Notes sur les états de synthèse au 31 août 2010 (suite)

5 – Compte de gestion

5.1 Cotisations et droits

L'évolution globale de 6,2 % des cotisations et droits résulte de la variation de plusieurs éléments :

l'évolution des effectifs de l'association,
l'évolution du nombre de Loges et de Chapitres intégrés dans les comptes,

L'évolution des contributions complémentaires des Provinces, des Loges et des chapitres.

Le tarif national des cotisations et droits a augmenté en moyenne de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Charges immobilières et Frais d'administration

L'évolution des charges immobilières (+6,3%) provient essentiellement des loyers des nouveaux temples pris en charge par le siège (+313 K€) et par les provinces (+57 k€).

L'évolution des frais d'administration (+5,6%) est inférieure à l'augmentation des cotisations.

5.3 Dotations aux provisions

Sur le total des dotations de 2.955 K€, la dotation à la provision pour investissements immobiliers représente 2.525 K€, celles pour risques et charges et grosses réparations 430 K€.

6 – Analyse financière

6.1 Fonds permanents

Il s'agit des fonds propres augmentés des provisions pour risques et charges ainsi que des emprunts.

Les fonds permanents sont en augmentation de 2.532 K€, soit 5,8 %.

6.2 Fonds de roulement

Il s'élève à 19.621 K€ contre 18.877 K€ au 31/08/2009.

6.3 Capacité d'autofinancement

Cette capacité qui correspond aux moyens financiers internes dégagés pour faire face aux investissements de l'association est de 4.031 K€ au 31/08/2010. Elle est stable par rapport à l'exercice précédent.

7 – Engagements

Des emprunts souscrits par les sociétés immobilières provinciales ont fait l'objet de lettres de garantie dont le montant total résiduel totalise 6.740 K€ à la clôture de l'exercice.

| TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES AU 31 AOUT 2010 (en €) | | | | | | | | | |
|---|-------------------------------|---------------|--------------|----------------------------|-------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Date création | DENOMINATION | Nb d'associés | Nb de titres | Valeur nominale des titres | Capital social | Participation GLNF en valeur | Nb de titres détenus par la GLNF | Part de la GLNF en % | Prêts et avances consentis |
| 31/05/1989 | SCI Christine de Pisan | 2 | 100 | 15 | 1 524 | 42 123 | 99 | 99,00% | 13 150 525 |
| 23/04/1990 | Immobilier Truelle SA | 623 | 50 000 | 16 | 800 000 | 102 834 | 6 650 | 13,30% | 0 |
| 11/01/1994 | Scribe SAS | 2 | 500 | 200 | 100 000 | 6 098 | 400 | 80,00% | 0 |
| 14/01/1997 | Immobilier Volcania SA | 146 | 6 277 | 152 | 954 104 | 763 192 | 5 021 | 79,99% | 65 |
| 02/12/1999 | Immobilier Vallée du Rhône SA | 579 | 22 018 | 75 | 1 651 350 | 590 685 | 7 866 | 35,73% | 145 295 |
| 14/03/2000 | Immobilier Dauphiné Savoie SA | 8 | 8 000 | 100 | 800 000 | 799 300 | 7 985 | 99,81% | 124 992 |
| 26/05/2000 | Immobilier Flandres SA | 9 | 166 938 | 0,9 | 150 000 | 137 500 | 106 938 | 64,06% | 0 |
| 19/10/2000 | Immobilier Neustrie SA | 39 | 1 568 | 152 | 239 040 | 91 469 | 600 | 38,27% | 136 000 |
| 26/04/2001 | Immobilier Val de Loire SA | 24 | 4 140 | 100 | 414 000 | 174 600 | 1 746 | 42,17% | 169 000 |
| 25/10/2001 | Immobilier Brie Champagne SA | 90 | 3 300 | 100 | 330 000 | 292 400 | 2 924 | 88,61% | 220 883 |
| 09/01/2002 | Immobilier Aquitaine SA | 92 | 765 | 100 | 76 500 | 38 000 | 380 | 49,67% | 12 000 |
| 19/04/2002 | Immobilier Britannia SA | 38 | 644 | 500 | 322 000 | 274 000 | 548 | 85,09% | 118 000 |
| 05/05/2003 | Immobilier Grand Paris SA | 93 | 7 700 | 100 | 770 000 | 604 700 | 6 047 | 78,53% | 42 615 |
| 01/07/2003 | Immobilier Alpes Méditerranée | 953 | 19 614 | 100 | 1 961 400 | 1 709 500 | 17 095 | 87,16% | 752 348 |
| 16/07/2003 | Immobilier Bourgogne F.C.SA | 31 | 1 263 | 40 | 50 520 | 49 500 | 990 | 78,38% | 0 |
| 18/03/2004 | Immobilier Septimanie | 7 | 400 | 100 | 40 000 | 18 000 | 180 | 45,00% | 182 000 |
| 23/07/2004 | Immobilier Guyenne Gascogne | 27 | 606 | 800 | 484 800 | 89 600 | 112 | 18,48% | 0 |
| 01/12/2005 | Immobilier Albi Quercy R. | 518 | 681 | 100 | 68 100 | 1 500 | 15 | 2,20% | 0 |
| 01/06/2006 | Immobilier Guadeloupe SA | 63 | 400 | 100 | 40 000 | 0 | 0 | 0,00% | 20 000 |
| 26/06/2006 | Immobilier Picardie SA | 91 | 1 322 | 100 | 132 200 | 85 000 | 850 | 64,30% | 187 385 |
| 21/07/2006 | Immobilier Maine Atlantique | 76 | 4 035 | 100 | 403 500 | 250 000 | 2 500 | 61,96% | 75 000 |
| 01/08/2006 | Immobilier Toulouse Pyrénées | 169 | 8 419 | 100 | 841 900 | 798 847 | 7 988 | 94,88% | 200 000 |
| 21/08/2006 | Immobilier La Réunion | 31 | 921 | 100 | 92 100 | 50 100 | 501 | 54,40% | 300 000 |
| 29/01/2008 | Immobilier d'Austrasie | 67 | 692 | 100 | 69 200 | 55 000 | 550 | 79,48% | 23 475 |
| 14/03/2008 | Immobilier de Martinique | 8 | 607 | 100 | 60 700 | 60 000 | 600 | 98,85% | 10 000 |
| 04/03/2010 | Immobilier Massilia Const | 1 | 600 | 100 | 60 000 | 60 000 | 600 | 100,00% | 554 339 |
| 16/06/2010 | Immobilier Province Alsace | 0 | 80 | 100 | 8 000 | 0 | 0 | 0,00% | 300 000 |
| 07/07/2010 | Immobilier Province Guyane | 6 | 60 | 500 | 30 000 | 0 | 0 | 0,00% | 125 000 |
| | TOTAUX | 3 793 | | | 10 950 938 | 7 143 948 | | | 16 848 921 |

B M&A